

## Jugement pour une garde d'enfant partagée

Par jeremy 58900, le 28/04/2014 à 17:52

Bonjour j aurais voulu avoir des renseignements pour une garde d enfant

Ayant déménagé dans le nord 59 et mon fils résident en Auvergne 63 J aurais voulu savoir si il fallait que je prenne un avocat de ma région ou un avocat du département du lieu de résidence de mon fils.

Merci de votre réponse par avance.

Par Marion3, le 28/04/2014 à 19:24

Bonjour,

Il faut prendre un avocat du lieu de résidence de votre fils.

Si vous saisissez le TGI, ce sera également le TGI dont dépend la résidence de votre fils.

Bon courage,

Par jeremy 58900, le 28/04/2014 à 20:54

OK d accord merci Marion pour votre réponse.